



Editorial

Notre service forestier



Les forêts de la Commune de Val-de-Ruz comptent 3'200 ha communaux et 2'800 ha de forêts privées, gérées par nos quatre gardes forestiers répartis dans quatre cantonnements auxquels s'ajoutent trois ouvriers bûcherons et un apprenti forestier-bûcheron.

Leur rôle est d'exploiter et d'entretenir le patrimoine forestier. Pour ce faire, ils coordonnent les travaux de coupe avec les exploitants, le transport et la vente du bois avec différentes scieries, procèdent au martelage des arbres - c'est-à-dire au marquage de ceux qui seront abattus lors de la prochaine coupe - établissent l'inventaire des espèces et veillent également à prendre toutes les mesures pour le maintien de la biodiversité et la mise en valeur des jeunes peuplements.

Ils se chargent également de l'entretien des chemins forestiers, destinés dans un premier temps à l'exploitation forestière, mais largement utilisés par les promeneurs, cavaliers ou cyclistes.

Les gardes forestiers sont appelés à donner leur préavis en cas de demande de coupe d'arbre sur une parcelle privée, en prenant en compte l'état de l'arbre, son emplacement et l'arborisation de la parcelle. Leur connaissance de la réglementation communale est également importante afin de ne pas autoriser l'abattage d'arbres protégés.

Une plantation de sapins vient d'être réalisée à Dombresson par les forestiers du cantonnement Est. Il faudra certes attendre encore quelques années avant qu'elle ne soit ouverte au public mais, ensuite, vous pourrez venir y choisir votre sapin de Noël.

Christian Hostettler, conseiller communal

Tri des déchets: être responsable

Le tri des déchets évite la propagation des produits polluants dans la nature. Le recyclage permet de ménager les ressources naturelles et de réduire la consommation d'énergie. Chacun doit fournir un effort pour garantir un tri conforme afin d'en diminuer l'impact sur la planète et contribuer à préserver notre qualité de vie.

Les habitants de la Commune disposent de plusieurs déchèteries et de nombreux éco-points qui permettent de trier leurs déchets valorisables. Les commerces sont également tenus d'en reprendre la plupart, tel que le PET, les bouteilles en plastique, les piles, etc.

L'accès aux déchèteries est soumis à un horaire déterminé, avec du personnel présent pour orienter et renseigner au mieux la population. Malheureusement, il n'est pas rare que nos employés soient pris pour cibles et agressés verbalement par des mécontents, ce qui n'est pas tolérable. Ils ont pour mission de ne pas accepter ce qui n'est pas valorisable et de ne pas laisser la population déposer tous ses déchets n'importe comment, aux frais de tous les contribuables.

Chaque année, les ménages de la Commune sont informés des possibilités de tri par le biais du Mémorandum Déchets. Néanmoins, encore trop de dépôts sauvages de déchets sont constatés: devant les barrières des déchèteries lors de leur fermeture, à côté des bennes sans tri préalable ou même, certaines fois, dans la forêt. Ce manque de responsabilité génère des heures de travail supplémentaires pour le personnel de la voirie, renvoie une mauvaise image de notre Commune et ne montre en rien le bon exemple à suivre pour nos enfants. Il est nécessaire que chaque citoyen trie et dépose convenablement chacun de ses déchets pour ne pas perturber le processus de recyclage. Une benne mal triée ne rapporte rien, voire engendre des coûts supplémentaires qui doivent être répercutés sur la taxe déchets de tous les ménages.

L'unité administrative des travaux publics est aussi confrontée au ras-le-bol de la population concernant les déjections canines qui jonchent allègrement les trottoirs et les espaces verts, particulièrement dans certains de nos villages, allant même jusqu'à empêcher les enfants de jouer dans les terrains jouxtant leur collège. Là aussi, nous appelons à la responsabilité de chaque propriétaire de chien. Personne ne trouve cela agréable et l'entier de la population ne doit pas subir le mauvais comportement de quelques personnes. Nos employés de voirie passent de nombreuses heures à remettre le domaine public en état et, malgré la pose de pancartes à plusieurs endroits pour essayer de sensibiliser les gens, le problème perdure.

Aidez-nous à maintenir ces lieux en état et à valoriser nos déchets convenablement, pour le bien des générations actuelles et futures.

Cui-cui-cui ...

En février, les élèves du collège de La Fontenelle ont assisté avec un émerveillement certain à l'éclosion des œufs mis sous couveuse et exposés dans le hall d'entrée.

Actuellement, les 13 poussins (six New Hampshire, trois Poules suisses, deux Italiennes saumon doré et deux Appenzelloises huppées) s'ébattent joyeusement sous les centaines de regards d'admirateurs plus ou moins jeunes. L'apparition de la vie animale ne laisse aucun adolescent indifférent. De plus, un poulailler a été construit lors des leçons de travaux manuels. Les poussins y seront placés dès qu'ils auront passé leur crise d'adolescence.

La présence de ces jeunes gallinacés favorise la création de liens entre les élèves et influence positivement le climat de l'établissement.

Au vu du succès de cette expérience, il est prévu de développer d'autres actions de ce genre au cycle 3.

Connaissance du monde

Nous avons le plaisir d'annoncer la projection du film «Islande – Pays de feu et de glace» le mercredi **14 mars 2018 à 20h00** à la salle de spectacle de Fontainemelon, cela en présence d'Eric Lorang, réalisateur.

Vente des billets à l'entrée de la salle le jour de la représentation.

Offre spéciale destinée aux habitants de la Commune de Val-de-Ruz:

- 10 entrées gratuites (maximum 2 par personne et par saison) à réserver auprès de l'administration sports-loisirs-culture au 032 886 56 33 ou à loisirs.val-de-ruz@ne.ch.

Plus d'informations sur notre site internet.

Vente de bois

Nos forêts permettent aussi de vous fournir en bois de feu pour poêles ou cheminées. Le bois que nous proposons est «vert», il ne peut donc pas être brûlé tout de suite. Il a besoin d'une année pour sécher et être un bon combustible. Les assortiments disponibles se composent de bois longs, de stères d'un mètre et de bois de cheminée (25, 33 ou 50 cm.). En cas d'intérêt, les garde-forestiers vous invitent à passer commande **jusqu'au 27 avril 2018** auprès de l'administration des travaux publics et forêts au 032 886 56 35 ou à tp.val-de-ruz@ne.ch. Le bulletin de commande se trouve sur notre site internet.

De nombreux autres articles en bois «made in Val-de-Ruz» sont disponibles sur commande, comme des tables et bancs, des troncs à fondue, des bûches finlandaises, etc. N'hésitez pas à vous rendre sur notre site pour consulter notre assortiment.

Anniversaires et jubilés

Mars 2018:

- Jenni Ginette et André, à Fontainemelon, célèbrent leurs 50 ans de mariage;
- Robert-Charrue Suzanne et Jean-Claude, à Saules, célèbrent leurs 60 ans de mariage;
- Marti Daisy et Jean-Claude, aux Hauts-Geneveys, célèbrent leurs 60 ans de mariage;
- Lutz Elisabetta, à Dombresson, fête ses 90 ans.

Boudevilliers: modification partielle du PAL

Une séance d'information concernant la modification partielle du plan d'aménagement local (PAL) de Boudevilliers, secteur «Sécheron» (ancien home de La Chotte), aura lieu le **mardi 13 mars 2018, à 20h30** à la salle de conférence de l'hôtel «La Croisée» à Malvilliers (1^{er} étage).

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance par M. Roby Tschopp, conseiller communal
2. Présentation du projet par les représentants de la Commune
3. Questions / réponses

Papas en Suisse

En collaboration avec la Commune, la faitière des organisations suisses d'hommes et de pères (maenner.ch) et MenCare Suisse présentent une exposition itinérante abordant la question du rôle et de la place des pères dans les soins. Elle se tiendra à Evologia (Grande salle) à Cernier du **13 mars au 2 avril 2018**.

Lors de la première journée, une table ronde débattrà de la question à partir de 18h30 à la Grande salle d'Evologia. Elle sera suivie du vernissage de l'exposition.

Horaires de l'exposition: 10h00 à 17h00. Entrée gratuite.

Des images de l'exposition sont disponibles sous www.mencare.swiss.

Ramassage de déchets verts

Le ramassage des déchets verts «porte à porte» recommencera dès le **lundi 12 mars prochain**, aux jours et horaires habituels.

Si vous possédez un conteneur, il est important qu'il soit identifiable par notre personnel de voirie. Pour ce faire, nous vous remercions de bien vouloir y apposer un grand V (30 cm minimum) de couleur claire et cela sur les quatre côtés.

Pour plus de renseignements, l'administration des travaux publics et forêts se tient à votre disposition au 032 886 56 35 ou à tp.val-de-ruz@ne.ch.

Ensemble, construisons l'écorégion!

Nous avons constaté qu'une erreur de plume s'est glissée dans l'article paru dans l'édition du 22 février 2018. Les dates des ateliers thématiques sont:

- mercredi 7 mars 2018
- mercredi 28 mars 2018 (et non le 23 mars 2018)
- lundi 7 mai 2018
- jeudi 24 mai 2018.